

› Chapitre 1

Des racines profondes

Les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations concernent, en France, plus de la moitié de la population, emploient plus de 2 millions de personnes et représentent une valeur ajoutée de 100 milliards d'euros (plus de 10% du produit intérieur brut). En tant que groupements de personnes, ces organisations constituent un ensemble appelé, historiquement, « économie sociale » et, depuis quelques années, « économie sociale et solidaire » (ESS). Disposant de leurs propres statuts, présentes dans la plupart des secteurs d'activité économique, sociales, culturelles, sportives... , elles entretiennent des relations partenariales multiples. Cette économie sociale, qui se veut démocratique, équitable et solidaire, et qui tente de répondre, en Europe et dans le reste du monde, aux besoins des consommateurs, des salariés et des citoyens, a des racines profondes et multiples. Celles-ci plongent dans un passé lointain où les hommes et les femmes pratiquaient l'entraide localement ou dans leur milieu professionnel : entraide villageoise ou sur des chantiers (comme ceux des cathédrales); entraide à l'occasion des principales périodes d'activité agricole (travaux accomplis en commun); solidarité face à des catastrophes naturelles, à la maladie des hommes comme du bétail; communautés et corporatismes nés de la pratique d'un même métier. Les compagnonnages pré-associatifs, issus d'une volonté d'entraide sociale, en constituent un exemple. Déjà au xv^e siècle, si ce n'est avant, germent les principes et les premières formes de ce qui deviendra, beaucoup plus tard, l'économie sociale. Les individus et les familles cherchent déjà à se lier face aux incertitudes climatiques ou aux risques d'accidents, à s'organiser pour supporter une charge de travail et réguler des relations nées de l'exercice d'un métier. Ainsi, peu à peu, ruraux et urbains ont inventé des modes de solidarité, de secours, de répartition des risques surtout, de « résistance » aussi.

Ces micro-groupements ont marqué très tôt l'histoire de la France; tantôt encouragés par les Églises et le pouvoir, tantôt tenus à distance quand ils prenaient trop leur indépendance ou devenaient sources d'idées ou de comportements trop différents. La loi Le Chapelier (14-17 juin 1791), qui interdisait les corporations et visait confréries et compagnonnages d'Ancien Régime, n'a été qu'une parenthèse le long d'un chemin mouvementé : celui de l'économie sociale.

Des inspirations plurielles, sources d'expériences convergentes

Les communautés, les confréries, les corporations et les compagnonnages constituent ce qu'Henri Desroche¹ appelle les sources « préhistoriques » de l'économie sociale. Dès le XIII^e siècle, ces organisations poursuivent des objectifs de promotion humaine et de solidarité et préfigurent déjà les formes contemporaines de l'économie sociale. Le compagnonnage, par exemple, permet, au sein d'un même corps de métier et, plus tard, au sein de groupements pluridisciplinaires, la mutualisation de moyens au service du développement personnel et professionnel de ses membres, *via* la formation, l'initiation et l'assistance matérielle. Mais c'est au XIX^e siècle, avec la révolution industrielle, que l'économie sociale trouve véritablement ses racines. De nombreux penseurs d'inspirations idéologiques diverses soulignent alors l'importance de la question sociale et la nécessité de lutter contre les effets néfastes du capitalisme naissant.

Les « facteurs déclenchants »

La Révolution de 1789 et la loi Le Chapelier interdisant les « coalitions ouvrières » marquent le début de nouvelles formes de résistance. Malgré les interdictions, des ouvriers organisent leurs activités économiques dès le début du XIX^e siècle à travers des sociétés de secours mutuel, des sociétés de prévoyance ou encore, dès 1830, des associations de production. Cette clandestinité perdurera jusqu'en 1884, avec l'abrogation de la loi, le rétablissement de la liberté d'association et des syndicats ouvriers, et leur accession à la scène sociale. Mais le véritable facteur déclenchant sera la révolution industrielle (commencée vers 1840), marquant le passage d'une société agricole à une société de production mécanisée de biens non alimentaires, essentiellement fondée sur le charbon, le développement des chemins de fer et l'industrie lourde. Dans les campagnes, le développement des machines agricoles engendre un surplus de main-d'œuvre, la mise au chômage de nombreux paysans et leur migration vers les villes. L'insuffisance des salaires contraint femmes et enfants à travailler dans des conditions d'extrême pénibilité, pour des revenus équivalant respectivement à la moitié et au quart de celui des hommes. L'impossibilité pour la classe ouvrière de se constituer une épargne, d'accéder au crédit et l'absence de toute protection sociale entraînent une précarisation des conditions de vie. Les premières voix contestataires s'élèvent alors, remettant en cause la place

1. Henri Desroche, *Histoires d'économies sociales. D'un tiers état aux tiers secteurs, 1971-1991*, Syros/Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES), Paris, 1991.

centrale accordée à l'économie au détriment de l'humain. De nouvelles doctrines voient le jour, visant à permettre aux « victimes » du capitalisme naissant (ouvriers et paysans) d'accéder à des conditions d'existence et de travail « supportables ». L'économie sociale est ainsi née d'une volonté de réduire ces inégalités, voire, pour certains, de jeter les bases d'une société différente, au sein de laquelle les individus seraient aussi égaux que possible.

Les principaux « ressorts »

Quelles que soient les appartenances politiques ou religieuses, il est possible d'identifier les principaux ressorts qui président à l'ensemble des discours et doctrines développés par les différents penseurs et théoriciens de l'économie sociale :

- un *souci permanent de mettre l'Homme au cœur des préoccupations* pour qu'il s'épanouisse, pour le préserver des dangers (maladie, accident, chômage...) et des dérives (liées à l'ignorance, voire à l'amoralisme), mais aussi – et peut-être surtout – pour lui éviter tout isolement. Très tôt, les compagnons et les corporations ont sociabilisé leurs membres en les intégrant dans un ensemble, en évitant donc qu'ils soient « dehors » ;
- la *convivialité* : cet objectif, central, demeurera jusqu'à nos jours. Les membres, quelle que soit l'organisation, doivent se sentir proches les uns des autres, sans barrière. Les fêtes, les débats sont des facteurs d'intégration ;
- la *solidarité*, très vite mise en œuvre entre paysans assurant ensemble une récolte, artisans s'organisant dans le cadre d'une commande, villageois faisant face à un péril. Il s'agit de faire front commun dans un but économique (pouvoir assurer collectivement un travail) ou social (assistance mutuelle), souvent en réunissant ces deux objectifs ;
- la *recherche de l'harmonie* : soit localement, soit de façon utopique et universelle. Cette notion, qui apparaîtra désuète à certaines périodes, est pourtant restée très présente, avec des variantes et des ambiguïtés : recherche d'une égalité sociale et culturelle autant qu'économique entre les individus, ou simplement d'une « paix sociale » ;
- l'*émancipation*, au sens de la capacité d'agir par soi-même sans subir les contraintes des pouvoirs, notamment économiques. L'individu est appelé à prendre confiance en lui, à se responsabiliser, à se former pour être en capacité d'agir. Pour l'économie sociale, il n'y a jamais de domaine réservé à des « sachants ». Tout individu, surtout associé à d'autres, peut intervenir dans tous les champs de l'activité humaine ;
- la *résistance* face à l'oppression d'origine économique, mais aussi politique, face aux grands propriétaires féodaux, puis au capitalisme industriel ou financier, comme face à des régimes politiques jugés autoritaires. Il s'agit d'une résistance dynamique visant à prendre en main sa destinée et à s'organiser en conséquence, socialement et économiquement, autant que syndicalement et politiquement.

Les courants précurseurs de 1848 à 1900

Entre 1848, date symbole d'une révolution et surtout du « démarrage » des associations ouvrières, et 1900, avec la confirmation du concept par Charles Gide² à l'occasion de l'Exposition universelle, l'économie sociale prend formes et racines. Au cours de cette période, un vaste mouvement d'idées sociales se développe en France, et plus largement en Europe, se nourrissant d'influences diverses, qu'elles soient politiques ou religieuses.

Les origines religieuses et laïques

Les premières solidarités ont été souvent encouragées, parfois même portées, par les Églises. Au Moyen Âge, les systèmes initiaux d'assistance et de charité sont d'inspiration religieuse. Les corporations ou confréries ont leur « saint patron » et leurs membres assistent à des offices religieux communs. Des associations mutuellistes, puis des mutuelles, seront d'abord un habillage d'anciennes organisations de bienfaisance ou d'entraide religieuses et seront présidées par des curés ou soutenues par un patronat d'inspiration chrétienne. Les approches charitables de l'économiste Armand de Melun, plus directement sociales de Frédéric Le Play, ont contribué à alimenter l'économie sociale à partir d'une conception catholique « protectrice » des travailleurs. De son côté, l'École de Nîmes est fondée par des protestants avec Édouard de Boyve, bien que Charles Gide, lui aussi protestant, soit partisan de la « neutralité ». Les courants chrétiens ont ainsi joué un rôle important dans l'émergence de l'économie sociale, dans sa version urbaine comme dans sa version rurale.

Indiscutablement laïque, l'approche de Robert Owen est fondée sur la capacité des hommes à s'organiser pour tenter d'atteindre le bonheur. Pierre-Joseph Proudhon, s'il ne rejette pas le principe divin, considère la morale comme la clef de voûte de l'édifice économique. La poussée coopérative et mutualiste des années « 1848 » est d'essence essentiellement laïque. Il en est de même du solidarisme (forme de positivisme lié au scientisme) d'Émile Durkheim et Léon Bourgeois, ainsi que des théories de Louis Blanc ou d'Étienne Cabet.

D'autres auteurs se situent hors de ces courants, tel Charles Gide, mais aussi des libéraux, y compris Hermann Schulze-Delitzsch en Allemagne ou Luigi Luzzatti en Italie, qui sont avant tout des « réalisateurs » : ils appliquent leurs théories sociales libérales de façon indépendante, sans référence aucune à une religion.

2. Les principaux ouvrages de Charles Gide ont fait l'objet d'une réédition chez L'Harmattan, sous la responsabilité du chercheur Marc Pénin et d'un comité coordonné par André Chomel et présidé d'abord par Jacques Moreau, puis par l'auteur du présent ouvrage.

Les sources politiques

L'économie sociale se nourrit aussi d'idées et de projets politiques de sources diverses.

- **Le libéralisme** : avec Charles Dunoyer, en France (qui publie un *Nouveau traité d'économie sociale* en 1830), John Stuart Mill au Royaume-Uni (qui conçoit les associations de travailleurs comme un moyen d'obtenir une meilleure répartition des richesses créées par l'entreprise), Léon Walras en France (pour qui l'association populaire est productrice de richesse sociale), H. Schulze-Delitzsch en Allemagne (créateur d'un crédit populaire). D'autres libéraux ne voient dans l'association ou la coopération qu'un point de passage vers un capitalisme raisonnable (Paul Leroy-Beaulieu en France). D'autres encore voient dans l'association le chemin conduisant à la « participation » (la participation aux bénéfices ne supposant pas obligatoirement l'abandon du statut d'entreprise traditionnelle mais son aménagement), avec l'idée d'obtenir la paix sociale, de stabiliser la main-d'œuvre autant que d'introduire un peu plus de justice dans la répartition des revenus. Au-delà des hésitations de certains, soucieux de corriger les excès du capitalisme mais inquiets de sa possible remise en cause, les libéraux ont contribué à donner de véritables assises à l'économie sociale, en favorisant le passage des actions de charité et de patronage au soutien à des sociétés de secours mutuel. Parce qu'ils voulaient sans doute plus encore donner aux ouvriers une sorte d'« autonomie », ils ont particulièrement appuyé la naissance de coopératives de consommation et, plus nettement encore, de coopératives de crédit.

- **Le radicalisme** : avec notamment L. Bourgeois, qui estime que l'association et la mutualité sont des formes républicaines d'activité humaine fondées sur le principe clé de solidarité. Parallèlement à l'École « neutre » de Nîmes et au coopératisme de Charles Gide, il va jeter les bases de l'économie sociale, relayé dans le monde agricole par le ministre radical Albert Viger (loi sur les assurances mutuelles agricoles de 1900)³. Plus tard, Édouard Herriot soutient les coopératives de production à Lyon. Les radicaux défendent ainsi un modèle lié, selon eux, à la notion de République, au sein de laquelle l'économie sociale doit jouer un rôle régulateur et aussi protecteur ; où les individus sont appelés à s'organiser eux-mêmes, à valoriser leurs talents, à faire preuve en commun de leur sens des responsabilités, une plus forte répartition des richesses devant provenir de ces libres initiatives collectives et non pas seulement de l'État.

3. Voir Pierre Daucé, *Agriculture et monde agricole, 2^e édition*, coll. « Les Études de la Documentation française », Paris, 2015.

- **Le socialisme** : avec Robert Owen, Claude-Henri de Saint-Simon et Philippe Buchez, à la fois concepteurs et réalisateurs, qui ont inspiré des lignées d'auteurs des mondes coopératif, mutualiste et associatif (les Équitables Pionniers de Rochdale, l'Association des bijoutiers en doré ou, plus tard, la Verrerie ouvrière d'Albi). Ces courants inspirent les milieux ouvriers qui créent des associations, puis des coopératives ouvrières de production dans les milieux de l'imprimerie, des tailleurs de pierre, des tourneurs, des chapeliers (années 1830-1848 et suivantes). Ils suscitent aussi des réflexions et des initiatives qui donneront naissance à des coopératives de consommation afin de rendre accessibles le pain, la viande, les vêtements, par une politique de maîtrise des prix.
- **Le communisme** : avec É. Cabet, « le plus illustre représentant du communisme français »⁴, promoteur, pourrait-on dire, d'un consumérisme par la base, à la fois théoricien et expérimentateur. Il défend une vision très communautaire de l'économie sociale.

Les pères fondateurs du début du XIX^e siècle

En réponse à l'industrialisation de la société, des mouvements de solidarité s'amorcent donc dès le début du XIX^e siècle, fondés sur un faisceau de pensées plus ou moins concurrentes et plus ou moins entrecroisées. Les thèses développées par les pères fondateurs dans leurs différents écrits constituent le cadre normatif et idéologique qui servira de support aux bâtisseurs de l'économie sociale pour expérimenter les premières pratiques communautaires.

- **Robert Owen** (1771-1858, Royaume-Uni) : il a jeté les bases de la « coopération communautaire » (avec la notion de village d'intérêt communautaire) et a mis en valeur l'intérêt économique des circuits courts (suppression des intermédiaires, ce qui sera, bien plus tard, une clé du succès des mutuelles d'assurance en Europe, en France en particulier). Il a œuvré au sein d'une entreprise textile traditionnelle (située à New Lanark, en Écosse) puis, aux États-Unis, avec la communauté *New Harmony*, dans l'Indiana, fondée sur le rejet du profit économique et de la propriété privée des moyens de production et qui fonctionnait grâce à des bons de travail servant d'unité monétaire. Cette tentative se révélera un échec.
- **Claude-Henri de Saint-Simon** (1760-1825, France) : aristocrate et inspirateur des socialistes, il met en avant la vertu de l'Homme au travail et présente l'association comme un moyen de socialisation des citoyens. En opposition au libéralisme, il est le promoteur de l'industrialisme, dont « l'objet direct et unique est de procurer la plus grande somme de bien-être

4. André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^e siècle français*, Economica, Paris, 1987.

possible à la classe laborieuse et productrice», ce qu'il nomme le *bonheur social*. Géré comme une entreprise, l'État joue alors un rôle de coordination et de redistribution.

- **Charles Fourier** (1772-1837, France) : inspirateur du solidarisme, il défend l'idée que l'Homme, naturellement bon, est corrompu par la civilisation. Sa réflexion porte sur les conditions qu'il est nécessaire de recréer pour permettre la réalisation du bonheur social et l'épanouissement de l'Homme. Il revendique une société qui s'auto-organise grâce au développement des associations, des mutuelles et de *phalanstères* (regroupement des producteurs au sein de communautés de vie où la répartition des biens se fait selon le travail, le capital et le talent). Il rejette l'intervention de l'État, dont il n'attend rien. Ses idées seront notamment mises en application par Jean-Baptiste Godin au sein de son *familistère*.

- **Pierre-Joseph Proudhon** (1809-1865, France) : père du mutualisme, son modèle est fondé sur une société où les membres se garantissent mutuellement service pour service, crédit pour crédit, et dans laquelle la monnaie est supprimée au profit de « bons de circulation ». Plaidant pour une économie sociale comme « économie d'autodétermination »⁵, il met en valeur la notion de double qualité : l'individu est reconnu comme consommateur et producteur, commanditaire et commandité, acheteur et vendeur, salariant et salarié. Contrairement à Saint-Simon, il a une approche non gouvernementale de l'économie. Ses idées accompagneront la montée en puissance du mouvement associationniste dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

- **Frédéric Le Play** (1806-1882, France) : c'est le penseur catholique de l'économie sociale, conçue comme une sorte de compromis tentant de concilier communauté, propriété et patronage. C'est, lui aussi, un défenseur des sociétés de secours mutuel et des associations ouvrières. Il prône une hiérarchie de l'obéissance aux « chefs naturels » et a inspiré le patronat social, incitant les grands patrons à prendre en compte les besoins sociaux de leurs ouvriers, tant par charité que pour fixer une main-d'œuvre qualifiée.

- **Louis Blanc** (1811-1882, France) : l'histoire des sociétés est, selon lui, dominée par trois principes : l'autorité, vaincue en 1789 ; l'individualisme, qui lui a succédé ; la fraternité. Cette dernière doit guider l'évolution de l'économie afin de faire disparaître la concurrence sauvage née de l'industrialisation et inhérente au capitalisme. Il soutient l'idée que l'État doit organiser le travail au sein d'associations ouvrières de production, qu'il nomme *ateliers sociaux*.

5. V. H. Desroche, *Histoires d'économies sociales. D'un tiers état aux tiers secteurs, 1971-1991*, op. cit.

- **Charles Gide** (1847-1932, France) : penseur de la « république coopérative », au cœur de laquelle il place la coopérative de consommation, il a voulu dépasser l'approche entrepreneuriale de la coopération et faire de l'économie sociale une alternative. S'il n'était ni libéral ni socialiste, c'est parce qu'il tentait de dessiner une « troisième voie » et il a effectivement joué un rôle déterminant dans la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale.

Ces penseurs dessinent les premiers contours de l'économie sociale. Quelles que soient leurs divergences (notamment quant au rôle de l'État), ces doctrines ont en commun la recherche du bonheur, l'épanouissement de la personne humaine et la maîtrise de l'économie au bénéfice de l'Homme. Ils esquissent d'ores et déjà les socles de l'économie sociale en devenir (démocratie interne, juste prix, double qualité). Mais ce sont les multiples tentatives et expériences menées sur le terrain qui permettront la formalisation de ces concepts en règles et en principes de fonctionnement.

La « recherche-action », de l'associationnisme aux coopératives et mutuelles

Conjointement à l'élaboration des différentes doctrines, l'économie sociale trouve son origine dans de multiples réalisations à l'échelle locale, ayant toutes en commun la volonté de replacer la dignité humaine au cœur du système de production et de distribution, ce qu'H. Desroche nomme le passage des « utopies écrites » à des « utopies pratiquées »⁶. Les divers mouvements et expériences ont peu à peu forgé l'économie sociale contemporaine, dont la force et la pérennité proviennent de la pluralité des idées, de la diversité des réalisations, et en même temps, et surtout, de la concordance qui s'y manifeste : des points de convergence, de confluences s'en dégagent. Symbole du développement par « recherche-action », l'association est le creuset permanent de l'économie sociale. Ainsi, les associations ouvrières de production ont donné naissance aux sociétés coopératives de production (SCOP), les associations mutuelles à des mutuelles d'assurance... La loi de 1901 est le fruit d'une très longue histoire et d'une multiplicité de réalisations « pré-associatives ».

6. H. Desroche, *Le projet coopératif*, Éditions ouvrières, Paris, 1976.

Les expériences coopératives

Naissance des coopératives agricoles

L'un des plus anciens exemples remonte au XIII^e siècle, avec les fruitières du Jura et de Franche-Comté, premières expériences coopératives de collecte et de transformation de produits laitiers. En 1882, à Hjelling, des paysans danois, contraints de renoncer à la culture des céréales à cause de la concurrence des blés américains, fondent une coopérative laitière, dont découlent en grande partie les coopératives agricoles modernes. En France, les syndicats agricoles se développent au cours des années 1880 et constituent des « syndicats boutiques », futures coopératives agricoles. La première coopérative laitière voit le jour vers 1890.

Les coopératives ouvrières de production

Les bâtisseurs des premières associations ouvrières de production sont directement influencés par les écrits de Saint-Simon et de Ch. Fourier. Ils mettent en application l'idée selon laquelle les salariés doivent participer au capital de l'entreprise.

- **Jean-Baptiste Godin** (1817-1888, France). Reprenant le projet de phalanstère de Charles Fourier, il crée un système de caisses de secours profitant au personnel et surtout il construit, quelques années plus tard, le *familistère* de Guise (Aisne), destiné à assurer le confort des salariés dans un esprit communautaire (logement, mais aussi services collectifs de loisirs et d'éducation, mutuelle de santé et système de retraite). Si cette expérience porte en elle les prémices des futures coopératives de production, elle ne peut pour autant être assimilée, selon Ch. Gide, à une véritable « république ouvrière », car elle n'est, sous certains aspects, « ni socialiste ni très démocratique » (maintien d'une forme de hiérarchie entre les travailleurs et élection à vie du directeur). En 1880, l'entreprise sera transformée en coopérative ouvrière de production.
- **Philippe Buchez** (1796-1865). Disciple de Saint-Simon, il se consacre à l'activité pratique et fonde un journal, *L'Atelier*, qui paraîtra jusqu'en 1850. Il y développe un plan de réforme de la société fondé sur l'association ouvrière. Les coopératives de production, formées sur la base d'un capital inaliénable et indissoluble, doivent selon lui, en se propageant, permettre de rassembler un « capital ouvrier » sur lequel la classe laborieuse pourra s'appuyer.

Cette rénovation de la société par l'associationnisme a trouvé son application directe à travers la création, en 1834, de l'Association chrétienne des ouvriers bijoutiers en doré. Les statuts précisaient alors que « l'association dans le travail est le véritable moyen d'affranchir les classes salariées en faisant disparaître l'hostilité qui existe aujourd'hui entre les chefs d'industrie

et les ouvriers». Plus tard seront créées la Compagnie des travailleurs unis ou encore la célèbre Verrerie ouvrière d'Albi (avec le soutien de Jean Jaurès), démontrant ainsi la capacité d'auto-organisation du mouvement ouvrier.

Les coopératives de consommation

- **Les «Équitables Pionniers de Rochdale»** (1844, Angleterre) : menée à l'initiative d'un groupe d'ouvriers tisserands, cette expérience est à l'origine des coopératives de consommation (fondées sur le groupement d'achats de produits de première nécessité) et fait aujourd'hui référence comme modèle de réussite durable de coopération multifonction. Pour lutter contre des conditions de vie difficiles, le manque de protection des consommateurs et la falsification régulière des aliments par certains commerçants, les Équitables Pionniers créent une coopérative de denrées alimentaires afin de fournir aux ouvriers des biens à des prix raisonnables. Ils organisent par la suite un système d'aide mutuelle à l'amélioration des conditions familiales et sociales à travers l'achat ou la construction de maisons pour les membres, des magasins de gros, une banque ainsi qu'une société d'assurance. Si l'œuvre des Équitables Pionniers ne peut être considérée comme la première expérience de la coopération, elle devient rapidement un modèle de gestion d'une société coopérative. Pour la première fois, l'idéal social recherché par les différents penseurs est retranscrit au travers de règles rigoureuses, prémices des principes à partir desquels se développera ensuite l'économie sociale.
- **L'École de Nîmes** (fin du XIX^e) : s'inspirant de l'expérience de Rochdale, Ch. Gide proclame la souveraineté des consommateurs et soutient, avec É. de Boyve, les premières coopératives de consommation en France, selon les principes de la démocratie participative et de la vente à prix coûtant. En 1885 est créée la Fédération française des coopératives de consommation.